

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson à la salle des Quais
le 3 mars 2022**

Président : M. Villars Denis
Présents : 7 municipaux
Excusés : MM. Dell'Orefice Nicolas, Lonchamp Ludovic, Lüthi Florian, Maillefer Christian, Panchaud Mathieu, Perrier Serge, Pochon Antoine, Tanner Philippe
Absents : MM. Pospisil Pavel et Vialatte Bruno

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Le procès-verbal du 16 décembre 2021 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Assermentation de membres
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Nomination de la vice-Présidente ou vice-Président du Conseil communal
6. Nomination de la deuxième vice-Présidente ou du 2^{ème} vice-Président du Conseil communal.
7. Nomination de la suppléante ou du suppléant à la commission permanente des finances
8. Remplacement du véhicule de voirie Lindner Unitrac 102L (préavis 649/22). Rapport de la commission ad hoc.
9. Crédit cadre d'entretien des bâtiments communaux (préavis 652/22). Nomination de la commission.
10. Révision du règlement communal de protection des arbres (préavis 653/22). Nomination de la commission.
11. Transformation et mise en conformité du sous-sol de l'Hôtel-de-Ville (préavis 630/20). Nomination de la commission.
12. Réponse au postulat de Mme Virginie Pilault « voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable) du canton ». Nomination de la commission.
13. Prise en considération de la motion de Mme Laetitia Jaccard Gaspar et consorts « WC publics, un besoin pressant ! ».
14. Prise en considération de la motion « modération de trafic sur une portion du cheminement entre la Brinaz et l'Arnon »
15. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.

Lecture de démission : M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Melissa Margot.

Lecture de la lettre de remerciement pour les jetons de présence : M. le Président donne lecture de la lettre de remerciement de la ligue vaudoise contre le cancer pour le chèque des jetons de présence.

Don des jetons de présence de la présente séance : Suite à une initiative de Mme Christine Leu Métille et en accord avec le Président, les jetons de présence de cette séance seront donnés à la Chaîne du Bonheur en faveur de l'Ukraine. Le vote a fait l'objet de 2 oppositions.

Résolution sur la nomination de M. Stefanini comme citoyen d'honneur : Suite à la résolution du Conseil pour la nomination de M. Stefanini comme citoyen d'honneur de Grandson, la Municipalité a transmis un courrier à la fondation présidée par la fille du défunt que M. le Président lit.

Lecture de la lettre « Devoir de réserve des membres de la Municipalité » : M. le Président lit de courrier du groupe PS et du groupe Les Vert-e-s concernant l'article du 24h du 15 février portant le titre « Pro Natura s'attaque à la construction de trois halles ».

2. Assermentation de nouveaux membres

[M. le Président](#) donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et Mme Béatrice Fivaz MM. Michel Emmel et Fabio Garcia prêtent serment.

3. Communication de la Municipalité

[Mme Evelyne Perrin](#)

AIERG : Le début des travaux de la nouvelle STAP qui conduira les eaux usées à la STEP d'Yverdon sera légèrement différé à fin mai – début juin en raison de retard dans les appels d'offres.

Fond de développement durable : On arrive au terme des 6 premiers mois de fonctionnement du fonds de développement durable et Mme Perrin tenait à donner un bref compte rendu des subventions attribuées à ce jour. Un montant de CHF 20'212.- a été affecté à ce fonds depuis le 1^{er} septembre et 27 subventions ont été octroyées pour les objets suivants :

4 subventions pour un vélo électrique, 9 subventions pour l'installation d'une prise de recharge pour véhicule électrique, 6 subventions pour un CECB+ (Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments), 3 subventions pour le remplacement d'un chauffage à énergie fossile par une pompe à chaleur, 1 subvention pour l'achat d'une batterie de stockage de courant photovoltaïque, 2 subventions pour le remplacement d'une haie de thuya par une espèce indigène, 1 subvention pour la plantation d'une haie d'espèce indigène.

Le montant total des aides octroyées pour 6 premiers mois s'élève à CHF 12'115.-

2 demandes ont été refusées, l'une parce que le vélo avait été acquis avant le démarrage du fonds et l'autre parce que les appareils ménagers étaient non seulement déjà achetés mais portaient en plus des étiquettes énergétiques B et D non couvertes par les subventions.

Eclairage public : Le service Réseaux et Energie a effectué de nombreux abaissement d'intensité lumineuse dans certaines rues, à savoir là où les luminaires sont déjà équipés d'ampoules LED :

- Place du Château : remplacement de 9 luminaires mercures (9 X 270W=2430W) par des luminaires LED (9 X 73W = 657W) et abaissement à 50% de 23h à 5h (CHF 7'000.- , 780.-/luminaire)
- Port : Extinction totale de 23h à 5h de l'éclairage des quais, mais on va devoir revoir le système car les luminaires du ponton de la LNM ne peuvent pas être éteints.
- Abaissement de la puissance des luminaires de 25W à 11W + abaissement à 50% de 20h à 23h et à 20% de 23h à 5h :
 - Chemin de Froideville
 - Chemin de Fiez Pittet
 - Rue des Colombaires
 - Chemin Clos Samuel
 - Chemin de la Croix du Bochet
 - Chemin de la Poteylaz
- Chemin de la Croix du Bochet dépose de 3 luminaires qui ne servaient qu'à éclairer la forêt. Ils seront réutilisés au chemin de la Pentoille.

Il faut savoir que ces modifications impliquent un investissement assez important de plus de CHF 400.-/luminaire. Il ne s'agit pas, en effet, d'un simple changement d'ampoule mais surtout d'adaptations techniques. Si l'on veut par la suite mettre ces luminaires en éclairage dynamique, il faudra compter encore approximativement entre CHF 400.- et CHF 500.- par point lumineux. L'extinction nocturne complète est toujours à l'étude sur certaines rues dont les équipements sont déjà quasiment adaptés. La Municipalité doit encore étudier attentivement le volet financier.

M. Becker vient de terminer une analyse complète de l'état de notre éclairage public qui met en évidence que notre parc d'éclairage est à 59% en situation correcte. Nous devons donc aussi nous attacher à améliorer les 41% restant considérés comme vétustes et nous reviendrons bientôt devant ce Conseil avec des propositions concrètes.

M. Olivier Reymond

Bas Grandsonnet : La mise à l'enquête du plan d'affectation du bas Grandsonnet s'est terminée juste avant Noël et a suscité 7 oppositions différentes, 6 de la part d'habitants de la ville de Grandson et une de la part de l'association ATE. Pour l'instant, la Municipalité ne les a pas encore reçues car elle discute avec les mandataires de la manière dont les oppositions vont être traitées. La Municipalité espère pouvoir aller de l'avant d'ici cet été.

M. Francesco Di Franco

30 km/h Rue Basse : Ce dispositif avait été homologué par la DGMR au mois de novembre dernier. Comme le Conseil a pu le constater depuis, le radar sympathique a été installé pendant plus de 2 mois entre l'Hôtel de ville, le milieu de la rue Basse et la place du Château. La suite de la procédure est l'homologation, puis la certification (qui dure encore 1 an après l'homologation), la DGMR doit reposer des tubes sur les différents tronçons qui ont été homologués pour le contrôle de la vitesse et s'il faut faire un aménagement ou pas pour son respect. La part de tolérance pour la DGMR est de 37% de dépassement. Aujourd'hui, par rapport aux relevés réalisés pour ce qui est de la rue Basse, on est limite, ce qui n'est pas forcément le cas pour la place du Château.

30 km/h général : Là aussi il y a des marquages au sol qui ont été planifiés dans ces zones. Il fallait les mettre au budget puisqu'il n'y en a qu'un seul aujourd'hui. 17 ont été planifiés et ce n'est qu'une partie. Ces marquages coûtent assez cher car ils sont gros et en double couche, ce qui fait qu'il faut les bonnes températures et conditions météo. La Municipalité espère que d'ici 2 à 3 semaines ces 2 éléments soient réunis et que ces éléments puissent être réalisés au bord du lac jusqu'à Bellerive, la rue Basse, les zones scolaires du Jura et Borné-Nau. Toutes ne seront pas marquées d'un coup afin de ménager le budget. Les autres zones seront budgétisées pour l'année suivante.

Zone Bellerive : Les bancs et poubelles ont été posés, les buissons et arbres ont été plantés. La Municipalité considère maintenant que cette zone est totalement terminée, hormis une zone de rencontre, il faut plus d'un an pour que ça soit certifié en zone de rencontre. A voir le développement il y a certainement des aménagements qui doivent se faire et pas simplement poser un panneau zone de rencontre. La DGMR suivra le dossier avec la Municipalité comme il avait été convenu.

Engagement d'un ASP à 40% : La Municipalité a engagé un ASP à 40% pour une durée déterminée pour remplacer Mme Séverine Bonni, accidentée depuis le mois de novembre et opérée. Il fallait absolument soulager le travail de son collègue qui s'est retrouvé seul. M. Jean-Paul Garcia – Zilinski a commencé le 1^{er} mars pour un CDD de 4 mois.

Autoroute A5 : Une mauvaise nouvelle pour la traversée de Grandson, puisque l'autoroute sera fermée dès le 21 mars de 22h à 5h du matin pour 7 nuits, en semaine, pour assainir le tronçon autoroutier entre Yverdon et Grandson. Toute la signalétique sera installée, comme cela avait déjà été le cas l'année dernière.

Mme Nathalie Gigandet

Port : Malgré la bise assez violente du début de semaine passée, des ouvriers et la garde-port ont travaillé pendant 2 jours et demi pour changer les flotteurs des pontons des digues E et F. Ils ont ainsi vérifié les différents éléments en place sur ces pontons afin que les bras d'amarrage soient en meilleur état et que la saison de navigation prévue depuis le 18 avril commence dans les meilleures conditions.

Parc éolien des Grandsonnaz : Le communiqué de presse de mi-février signalait qu'il y a eu 698 oppositions enregistrées suite à la mise à l'enquête qui avait eu lieu fin 2021 sur les 4 communes territoriales que sont Bullet, Fiez, Fontaines-sur-Grandson et Mauborget. Cette mise à l'enquête groupait donc la demande de modification du plan d'affectation des terrains hôtes ainsi que la demande de permis de construire. Le communiqué de presse signifiait qu'il y avait eu 3 ONG, 6 associations anti-éoliennes et 689 privés qui s'étaient opposés à ce projet. Parmi les opposants, seul 55 oppositions venaient des communes hôtes. Des séances de conciliation sont prévues durant le mois de mars.

M. Nicolas Perrin

Commission consultative de l'énergie : Comme le Conseil le sait, la Municipalité a décidé de la remplacer par une commission consultative de l'énergie, environnement et durabilité afin d'étendre son domaine de compétence. Le règlement de cette nouvelle commission est disponible sur le site de la commune. Elle est composée de 7 membres que la Municipalité a élu en janvier et se sont tous des membres hors Conseil communal, 4 hommes et 3 femmes. Cette commission sera impliquée notamment dans le travail du Plan Energie Climat (PEC) de la commune. Sa première réunion aura lieu le 15 mars.

Action alliance vaudoise pour la nature : Comme indiqué avant Noël, l'action de l'alliance vaudoise pour la nature proposait de financer l'arrachage des haies de lauriers et le remplacement par des haies indigènes. Le subside a été accepté et cela a permis d'agir sur une dizaine de parcelles, 8 privées et 2 de la commune. 137m linéaire de haies de lauriers ont été arrachés et prochainement 257m de haies indigènes vont être replantés sur la commune.

Fête de la nature : La Municipalité a été contactée par une association qui s'appelle *fête de la nature* et qui fait chaque année un événement autour de la date du 22 mai, pour la journée mondiale de la biodiversité. La commune de Grandson va participer à cette action cette année par une balade guidée qui va se dérouler autour de l'embouchure de l'Arnon. La visite de plusieurs sites qui ont été récemment renaturés est prévue, notamment en embouchure de l'Arnon et alentours, avec des spécialistes de la nature. Cela se passera le matin du dimanche 22 mai, rendez-vous à la Poissine à 9h. Pique-nique à l'embouchure de l'Arnon à midi. Les informations seront dans la newsletter. Les inscriptions se feront sur le site de la fête de la nature dès le mois d'avril.

Mme Evelyne Perrinjaquet

Préavis Hôtel de ville : Le préavis relatif à l'Hôtel de ville n'a pas pu être finalisé pour cette séance du Conseil communal car le planning du mandataire externe ne lui a pas permis de fournir toutes les informations financières nécessaires dans les délais impartis. Afin de pouvoir présenter un préavis dûment renseigné, cet objet a été reporté au Conseil communal du 5 mai.

Kiosque des Tuileries : Le locataire du kiosque des Tuileries a souhaité résilier son bail au 31 décembre 2021. Il a présenté une nouvelle tenancière qui a repris ses obligations dès le 1^{er} janvier 2022 et rouvert l'établissement au 1^{er} février après quelques travaux de réaménagement et sous une formule légèrement différente. La Municipalité lui souhaite bon accueil et plein succès dans son activité.

M. le Syndic

Technologie en salle du Conseil : Un nouveau beamer ainsi qu'un nouvel écran ont été installés dans la salle du Conseil avec des technologies modernes.

Courrier sur le droit de réserve : Concernant la lettre déposée auprès de M. le Président par le groupe Vert et le groupe socialiste concernant l'interpellation dans la presse ou sur Facebook de M. Olivier Reymond, M. le Syndic avait été mis au courant directement de cette publication. Lors de la séance de Municipalité suivante, il a été rappelé à l'ensemble des membres de la Municipalité leur devoir de réserve, qu'ils n'étaient plus des citoyens lambda mais qu'ils avaient un devoir de réserve à appliquer sur les publications qui peuvent avoir lieu sur les réseaux sociaux ou dans la presse. Une communication est faite par la Municipalité qui est de la responsabilité du Syndic mais qui peut aussi être déléguée à un municipal. Ce droit de réserve doit être appliqué aussi bien pour les projets passés, en cours ou futurs. Ces erreurs sont des erreurs de jeunesse et l'ensemble de la Municipalité a maintenant eu ce rappel.

Retrait préavis PACom : Suite à une interprétation faite par M. René-Pierre Deriaz qui a été faite sur l'implication ou non de la commission des finances, le retrait du préavis a été décidé. Il est vrai aussi, erreur que M. le Syndic reconnaît volontiers en ayant signé le préavis envoyé au Conseil, que l'on était parti sur une version avec la commission des finances, puisqu'au départ on pensait emprunter. La correction n'a pas été faite sur le préavis qui a été envoyé, ce qui a peut-être mis la puce à l'oreille à M. René-Pierre Deriaz. Il sera remis au prochain Conseil du mois de mai avec la commission des finances ou non, en fonction de l'attitude que la Municipalité retiendra et viendra défendre devant votre Conseil.

Invitation : Le Conseil est invité au vernissage de la projection du court métrage Action, dont le tournage a eu lieu sur la rue Haute, le 23 mars à 19h à la salle des Quais. Les inscriptions sont à faire auprès de Mme Voirol.

M. le Syndic a plaisir de retrouver, après 17 mois d'absence, la salle du Conseil. La dernière séance s'étant tenue en ces lieux en octobre 2020.

4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.

[M. Hervé Cornaz](#)

ASIGE : le conseil intercommunal de l'arrondissement scolaire de Grandson et environs s'est réuni le 12 janvier 2022 à Grandson. 3 préavis étaient soumis au vote ce soir-là. Le premier concernait les vacances du comité de direction. Le principal changement concernait l'indemnité horaire qui passe de CHF 35.- à CHF 45.- de l'heure. Ce préavis a été approuvé à la majorité. Le deuxième concernait l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles et de plaider pour la législature 2021 – 2026. Le comité de direction pourra engager jusqu'à CHF 100'000.- par cas pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles et pourra plaider et transiger avec un maximum de CHF 10'000.- par cas. Là aussi, le préavis a été largement approuvé. Le dernier préavis concernait l'octroi d'un crédit pour un mandat d'études en vue d'un campus scolaire et sportif sur la zone de derrière la ville à Champagne. Après quelques longues mais toujours très constructives discussions, un montant de CHF 1'460'500.- a été octroyé. Ce sujet est en discussion depuis au moins 2015 au sein de l'ASIGE et c'est une étape importante qui a été franchie ce 12 janvier. M. Di Franco, Président du comité de direction de l'ASIGE et toute son équipe sont à féliciter pour ce préavis.

La parole n'est plus demandée

5. Nomination de la vice-Présidente ou vice-Président du Conseil communal

Au nom du groupe PLR, M. Hervé Cornaz présente M. Yannick Schelker

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Yannick Schelker est élu tacitement.

6. Nomination de la deuxième vice-Présidente ou du 2ème vice-Président du Conseil communal

Au nom du groupe des Verts, Mme Judith Bardet présente M. Ludovic Longchamp

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Ludovic Longchamp est élu tacitement.

7. Nomination de la suppléante ou du suppléant à la commission permanente des finances

Au nom du groupe des Verts, Mme Judith Bardet présente Mme Pernelle Rochat.
M. Antoine Pochon passant titulaire.

Mme Pernelle Rochat est élue tacitement.

8. Remplacement du véhicule de voirie Lindner Unitrac 102L (préavis 649/22). Rapport de la commission ad hoc.

Rapporteur : Mme Natacha Stucki (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 649/22 relatif au remplacement du véhicule de voirie Lindner Unitrac 102L, où le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

<u>Article premier :</u>	d'autoriser la Municipalité à acheter un nouveau véhicule neuf Lindner Unitrac 112L Drive en remplacement de l'ancien Lindner Unitrac 102L selon le préavis n° 649/22.
<u>Article deux :</u>	d'accorder un crédit d'investissement de CHF 192'400.-, le compte 9146.04 est ouvert au bilan à cet effet.
<u>Article trois :</u>	de financer ce montant par la trésorerie courante.
<u>Article quatre :</u>	d'utiliser la réserve au bilan du compte 9281.06 « Réserve matériel et véhicules » pour amortissement d'une partie de l'investissement pour un montant de CHF 47'400.-.
<u>Article cinq :</u>	d'amortir le solde de cet investissement, après prélèvement à la réserve, soit CHF 145'000.-, par le compte n° 433.331, sur une durée maximale de 10 ans, la première fois au budget 2024.

La parole n'est pas demandée.

Vote : accepté à la majorité.

9. Crédit cadre d'entretien des bâtiments communaux (préavis 652/22). Nomination de la commission.

5 membres

Christine Leu Métille
Christian Maillefer
Pierre-André Genier
Nicolas Jaquier
Fabio Garcia

3 suppléants

Sébastien Deriaz
Josik Ineichen
Benjamin Payot

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil (Evelyne Perrinjaquet)

10. Révision du règlement communal de protection des arbres (préavis 653/22). Nomination de la commission

5 membres

Daniel Trolliet
Yvan Pantet
François Gonin
Philippe Perret
Michel Emmel

3 suppléants

Sébastien Deriaz
Amanda Cotter
Manuela Rottet

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil (Nathalie Gigandet)

11. Transformation et mise en conformité du sous-sol de l'Hôtel de Ville (préavis 630/20). Nomination de la commission.

5 membres

Sébastien Deriaz
Pierre-André Délitroz
Hervé Cornaz
Nicolas Sauvant
Christian Maillefer

3 suppléants

René-Pierre Deriaz
Pavel Pospisil

Yvan Pantet

Vote : accepté à la majorité

Délai pour rapporter : prochain Conseil (Evelyne Perrinjaquet)

12. Réponse postulat de Mme Virginie Pilault « voies cyclables : Grandson doit suivre la voie (cyclable) du canton ». Nomination de la commission.

5 membres

Judith Bardet
Virginie Pilault
Vincent Terretaz
Mathieu Panchaud
Patricia Linder

3 suppléants

Ludovic Longchamp
Thomas Mc Mullin
Fabio Garcia

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil

13. Prise en considération de la motion de Mme Laetitia Jaccard Gaspar et consorts « WC publics, un besoin pressant ! »

[Mme Natacha Stucki](#) remercie pour le dépôt de la motion. Cependant, demander une motion est peut-être un peu trop contraignant et nécessiterait d'établir un préavis, une commission à nommer et qui devra siéger. Conformément au règlement communal, est-ce que cette motion ne pourrait pas être transformée en postulat ? Cela nécessiterait de toute façon un rapport déposé par la commune, qui serait présenté au Conseil, qui éviterait toute la procédure.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) remercie Mme Stucki du soutien. Mme Jaccard Gaspar explique qu'au moment de l'étude de la rénovation de la salle des Quais elle était présidente de la commission et que des WC publics avaient été promis dans ce bâtiment. Cela n'avait pas été respecté et la manière de procéder n'aurait pas été optimale. L'ensemble de la commission avait soutenu ce point, discuté en présence de la Municipale et du chef de service de l'époque et validé par le Conseil. Dans les faits cela ne s'est pas réalisé. Voici la raison pour laquelle cette méthode plus contraignante a été choisie.

[M. le Syndic](#) remercie Mme Jaccard Gaspar, quand bien même M. le Syndic ne sait pas encore trop comment répondre à cette motion. La Municipalité devrait faire un préavis. Cette discussion a eu lieu en interne. La réflexion doit se faire plus largement que simplement la salle des Quais, au bord du lac ou à la capitainerie. La réflexion doit se faire sur l'ensemble de la commune, surtout en période estivale, y compris le long des Tuileries. Une interpellation aurait été mieux parce qu'un rapport détaillé sur l'ensemble de la situation serait transmis. Avec un préavis devant le Conseil, ça serait éventuellement un crédit d'études, qui serait une première réponse. Le restaurant des Quais, quelque part, a des WC publics, mais qui ne sont pas signalés comme tel, puisque les personnes qui se promènent doivent aller demander la clef au restaurateur. Il y a peut-être une signalisation à faire. Les WC à sec, situés sur les petites plages, sont des WC public. Honnêtement, M. le Syndic a des doutes sur le bon préavis à amener. Il envisage un rapport détaillé sur l'ensemble de la situation, le cas échéant, qui permettrait déjà quelques aménagements faisables pour la saison d'été. Un projet avec le restaurant du Pécot, notamment, est à l'étude.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) indique que le but visé n'est pas la contrainte mais que ce dossier avance et que l'on réfléchisse sur le sujet. L'accent est mis sur le bord du lac parce que ça avait été prévu de cette manière-là et que ça n'avait pas été respecté. Si M. le Syndic propose une vision plus globale sur l'ensemble de la commune, Mme Jaccard Gaspar n'y voit pas d'inconvénient. La modification en Postulat ne pose aucun problème à partir du moment où la Municipalité s'engage à y répondre et y réfléchir.

[M. le Syndic](#) remercie Mme Jaccard Gaspar pour la permission de transformer cette motion en postulat et s'engage à faire le nécessaire avec la Municipalité pour installer une signalisation pour cet été et faire au mieux pour apporter des solutions rapidement.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur la prise en considération du postulat : accepté à l'unanimité.

Délai pour le rapport de la Municipalité : Conseil de juin

14. Prise en considération de la motion « modération de trafic sur une portion du chemin entre la Brinaz et l'Arnon »

[M. Daniel Trolliet](#) fait lecteur de sa motion.

[M. Olivier Reymond](#) remercie les personnes ayant amené cette réflexion devant le Conseil. Il souhaite donner quelques informations par rapport à ce tronçon-là. Dans le cadre du projet d'agglomération numéro 4 qui a été transmis à la Confédération cet été, il y a un projet qui consiste à intégrer toute la mobilité du bord du lac, à la rendre cohérente. M. Reymond pense qu'il ne serait pas forcément opportun de lancer des réflexions pour Grandson uniquement, sous réserve que le PA 4 se fasse, surtout que, le cas échéant, en se lançant seul avec un bureau d'ingénieur à l'appui, le financement sera pleinement à charge de Grandson. M. Reymond pense qu'on risque d'avoir des mesures incohérentes avec le projet d'AggloY et qu'on risque de passer à côté de subventions qui ne sont pas inintéressantes, permettant des investissements pour d'autres éléments.

Deuxièmement, cela fait longtemps qu'on parle de ce tronçon mais la difficulté est que l'espace y est limité, on a de la peine à trouver un équilibre entre les différents moyens de mobilité, mais la réflexion est en cours.

[M. le Syndic](#) remercie M. Reymond d'avoir pris la parole en premier et souhaite compléter quelques éléments. Aujourd'hui, dans le cadre du PA 4, il y a la voie verte. Sur cette réflexion de bord du lac, de quelle manière on peut imaginer la cohabitation des différents modes de transport. Il y a des endroits sur d'autres communes comme Yverdon ou Cheseaux où il n'y a pas de conflits. Les conflits sont surtout sur la commune de Grandson, dès qu'on arrive après avoir passé les terrains de football, qu'on se retrouve sur le chemin du Pécot, chemin du Lac et chemin de Bellerive où, là, on a une mixité avec les vélos, les piétons, les promeneurs, les habitations, le chantier naval, la salle des Quais, etc. Un mix qui fait que l'on ne peut pas enlever une des circulations. On est obligé de réussir à faire cohabiter l'ensemble de ces moyens de circulation sur un espace contraint entre le bord du lac et le chemin de fer. Il faudrait quelques millions pour déplacer d'1m le talus de la voie de chemin de fer.

Aujourd'hui, les études qui ont été faites dans le cadre de Bellerive donnaient que la capacité de ce quartier, avec environ 60 mouvements, étaient absorbables dans les voiries actuelles, selon les ingénieurs en mobilité. M. le Syndic comprend bien la problématique et l'angoisse peut-être de certains parents à se promener sur le bord du lac. La plupart du temps, le respect mutuel se fait, même si ce n'est pas toujours le cas. Des vélos aussi roulent très vite et mettent en danger les piétons ou promeneurs. Le bord du lac jouit d'une belle attractivité, une plage qui devra se développer aussi du côté de Bellerive. Comme l'a très bien dit M. Reymond, c'est à travers le PA 4 que l'on peut trouver des financements. Si aujourd'hui on doit vous amener un préavis qui serait un préavis d'étude sur la mobilité du lac, il faudrait le financer tout seul avec un concept que pour la commune de Grandson et qui ne serait pas accordé avec les communes voisines d'Yverdon, Montagny et Cheseaux-Noréaz pour ce qui est de cette voie verte. M. le Syndic comprend que cela devient pressant, car la pression du bord du lac par les usagers est constante, surtout avec la fin des restrictions COVID, beaucoup de monde aura à cœur de retrouver les bords du lac à Grandson. Tout comme pour la motion de Mme Jaccard Gaspar, la problématique est comment y répondre aujourd'hui, qu'est-ce que la Municipalité peut amener pour aller le plus vite possible. On peut très bien faire un crédit d'étude pour la commune de Grandson en accord avec les partenaires de l'agglomération essayer de trouver un financement commun sur ces études, pas que Grandson doive le financer seul. Mais par contre, la conscience de la problématique, la Municipalité l'a, mais pas encore les réponses. Est-ce qu'il faut faire un sens unique ? le faire remonter où ? c'est tout une problématique de circulation à réfléchir pour avoir un maximum de bénéfices et le moins d'inconvénients possibles.

[M. Sébastien Deriaz](#) trouverait dommage, vu le soutien de tous bords politiques apporté à cette motion, d'y renoncer ce soir. La question que M. Deriaz se pose quant au PA 4, c'est de savoir quand on aura une réponse sur la validation ou non de ce PA 4. 2 options sont imaginables par M. Deriaz : la première est que ce Conseil fixe un délai pour répondre à cette motion qui serait celui d'une décision de la part de la Confédération concernant le PA 4. L'alternative est que la Municipalité peut proposer un contre-projet qui pourrait être une réponse provisoire à cette problématique-là qui est évidemment moins couteuse que des réalisations définitives, en évitant si possible les « Toblerones noirs et blancs », mais au moins avoir des choses provisoires et qui répondraient à court terme à cette motion.

[M. Daniel Trolliet](#) pense que M. Pantet, qui a vue sur la rue du Château, est à même de confirmer les excès absolument scandaleux qui ont lieux le long du tronçon qui va depuis les premières petites plages jusqu'au futur quartier de Bellerive. On a des gens à scooter et vélomoteur qui roulent à des allures hallucinantes. Il n'y a jamais de contrôle. Ceci péjore toute l'ambiance générale. Le problème est aussi les cyclistes sportifs, qui n'ont pas d'égard pour les piétons. On ne les entend pas arriver, c'est vraiment, comme M. le Syndic le disait, un problème de 2 roues. En discutant avec une connaissance qui a un intérêt particulier pour ces problèmes de trafic, il évoquait la zone de rencontre, soit 20km/h, sur un petit bout, qui suffit parfois pour donner le signal que la zone peut être dangereuse. M. Trolliet serait le premier à subir les méfaits de ce ralentissement, mais il faut que l'on fasse quelque chose au vu de ce à quoi l'on échappe.

[M. le Syndic](#) entend bien M.Trolliet et la Municipalité peut aller dans le sens de M. Deriaz. PA 4 est prévu pour 2023. La Municipalité peut toujours prendre cette motion et tenter d'y répondre par des mesures provisoires et tenter d'y répondre avec une première ébauche au Conseil de juin à mettre en place déjà pendant la belle saison sur ce bord du lac, voir sur un tronçon particulier. Les ressources aussi sont limitées en termes de contrôle, on ne peut pas avoir un gendarme derrière chaque personne ou quelqu'un qui surveille non-stop Arnon-Brinaz. Des contraintes budgétaires ne permettent pas de mettre en place ce genre de contrôle. Pendant la belle saison, comme M. Di Franco peut le confirmer, il y a quand-même des contrôles qui se font. Acceptez la motion, le cas échéant, et la Municipalité apportera une ébauche de réponse au prochain conseil et une mise en place pour le conseil de juin avec quelques mesures qui seraient communiquées, sans que forcément on arrive aujourd'hui avec un préavis d'étude ou de réalisation devant ce conseil. Par contre, M. le Syndic s'engage à en discuter devant le comité de pilotage d'AggloY du PA 4 et de la voie verte et voir si l'on peut déjà partir sur un projet d'étude et voir comment s'en occuper sur la partie Grandson.

[M. Daniel Trolliet](#) remercie M. le Syndic pour la prise en compte de l'esprit de la motion et insiste juste pour essayer de faire une demande spéciale pour une inspection plus sérieuse de temps à autre des forces de l'ordre.

[M. Yannick Schelker](#) comprend très bien en tant qu'ex-sportif. Chaque projet va dans le bon sens sur ce trajet depuis qu'il siège et confirme qu'il sera compliqué de trouver une solution.

[M. Francesco Di Franco](#) comprend tout à fait l'inquiétude de M. Trolliet et comme il le dit lui-même dans son rapport, il voit que l'on va clairement dans ce sens-là. On s'est tous promené une fois au moins durant l'été, la situation de cohabitation entre piétons qui se mettent facilement au milieu de la route et les véhicules à 4 et 2 roues est très difficile. Il espère que ce marquage au sol aidera. Les 4 roues y sont habituées. M. Di Franco espère que l'effet sera bénéfique. Pour le côté répressif, tant que ces zones ne sont pas certifiées, il n'y a pas de contrôle radar dessus par la gendarmerie. Les ASP ne sont pas habilités à arrêter les véhicules en mouvements, même pas pour demander une carte d'identité. Ces problèmes sont malheureusement assez récurrents. L'été passé une patrouille piétonne de Protectas observait les différents sites du bord du lac. Peut-être que ça a porté ses fruits car il y a eu moins de déprédations et plus de respect de la signalisation sur les plages. Il faudra peut-être revenir avec des patrouilles sporadiques cet été, qui peut être un moyen bénéfique. Différentes solutions seront envisagées par la Municipalité.

[Mme Judith Bardet](#) indique que cette problématique de circulation et de sécurité au bord du lac existe depuis longtemps et toute l'assemblée la connaît. Il y a eu la commission consultative de sécurité qui a été mandaté il y a quelques années qui avait fait quelques propositions, qui sont restées lettre morte. Il y a eu une intervention qui a été faite pour le 30km/h à la rue Basse, une lettre a été faite à la Municipalité demandant d'étudier le 30km/h à la rue Basse mais également de sécuriser le bord du lac. C'est vrai que c'est une problématique qui dure et d'avoir un subventionnement via AggloY Mme Bardet comprend que c'est très intéressant, mais cela va mettre beaucoup de temps et pense que certains aménagements pourraient être fait sous forme de tests.

Si Mme Bardet a bien compris, on peut demander un test à la DGMR sur une période de 6 mois et l'on n'a pas besoin de suivre toute la procédure, ce que l'on avait appris en travaillant sur le sujet avec la commission consultative de sécurité. Une option possible, et comme demandé par M. Trolliet dans sa motion, serait de définir une zone de rencontre. Comme M. Di Franco a évoqué la possibilité, proche de Bellerive, de faire une ou deux zones de rencontre avec un marquage au sol, comme réalisé devant le camping d'Yverdon, à la rue des Iris, des zones à 20km/h, zone 30km/h avant et après. Pour les cyclistes, les piétons et les 4 roues peuvent tout à fait emprunter ce tronçon, simplement en diminuant la vitesse et sur ces tronçons-là car le piéton est prioritaire. Mme Bardet pense que ces aménagements-là ne sont pas extrêmement coûteux et peuvent être introduits et voir ce que cela donne comme résultat. Ce qui n'empêche pas de faire une étude plus approfondie avec d'AggloY. Mme Bardet a envie que la Municipalité propose quelque chose assez rapidement avec un aménagement.

[M. le Syndic](#) indique que la réponse donnée allait dans le sens de l'intervention de Mme Bardet. Des actions de sensibilisation peuvent aussi être entreprises le week-end sur le site directement pour sensibiliser les automobilistes, les cyclistes et les cyclistes sportifs. Les marquages au sol sont très chers. La réflexion va dans le bon sens.

Vote sur l'acceptation de la motion : acceptée à la majorité.

[M. Sébastien Deriaz](#) avait mentionné la possibilité d'assortir la mention d'un délai, est-ce que c'est pertinent de le faire au vu du PA 4 ? Et si la Municipalité répondait simplement à court terme à cette demande et s'engage, dans le cadre du PA 4, à réaliser des aménagements définitifs.

[M. le Syndic](#) indique, comme l'avoir dit tout à l'heure, la Municipalité s'engage à amener un point de réponse au mois de mai, des éléments plus concrets au mois de juin pour une réalisation de mesures provisoires voir de phase test et des mesures pendant la belle saison.

15. Proposition individuelles

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) souhaite remercier M. Di Franco concernant les précisions quant à la rue Basse et faire un petit retour en tant que riveraine. Il est vrai que ce passage à 30km/h est bien au-delà de ses espérances et ne s'y attendait même pas. Elle tient donc à remercier la Municipalité pour ses efforts. A l'usage, Mme Jaccard Gaspar s'est rendue compte que le fait que le 30km/h commence juste devant l'Hôtel de Ville est un peu flou dans l'esprit des gens. Pourquoi le 30km/h n'a pas été mis à l'entrée de la porte de Grandson? Sachant qu'il y a la desserte de la gare, le passage sous voie et l'arrêt de bus. La constatation est que les petits fangios et autres sont un peu frustrés d'être ralentis sur ce petit tronçon. Ils augmentent leur vitesse et leur pétarade dès qu'ils arrivent juste là-devant, faisant caisse de résonance dans toute la rue et anéanti tous les efforts sur ce tronçon-là.

[M. Francesco Di Franco](#) indique que, malheureusement, la DGMR a statué qu'il serait là. La Municipalité ne peut pas décider de le déplacer de 2m parce que c'est plus cohérent. C'est une demande que l'on doit faire à la DGMR et qu'ils doivent homologuer et certifier. Une rencontre aura bientôt lieu pour traiter ce point. Le souci est bien compris. Le 30km/h débute là car c'est là que commencent les habitations et la DGMR voulait qu'il soit à cet endroit précis.

[M. Sébastien Deriaz](#) est surpris de la réponse de la DGMR car il y a bien des habitations, même si elles ne sont pas de part et d'autre. Les habitations ne sont pas non plus sur la place de la gare. La réponse n'est donc pas très cohérente, puisque chez anciennement Sugyp, il n'y a pas de logement non plus. Il y a peut-être une discussion à avoir avec la DGMR. Si c'est nécessaire, ne connaissant pas l'avis de tout le Conseil, une résolution pourrait toujours être adressée à la DGMR, si le Conseil estime que la Municipalité a besoin d'appui.

[Mme Pilault](#) souhaite revenir sur ce que M. Perrin, Municipal, annonçait concernant l'arrachage des lauriers. Mme Pilault a lu dans le journal « la Région » du 16 février dernier que Grandson était la seule commune à voir saisi cette opportunité et cette offre de l'association vaudoise de protection de la nature pour le financement partiel de cette opération. Elle souhaitait faire part de sa satisfaction et fierté, remerciant la Municipalité d'avoir fait part à la population, sous forme de tout ménage, de cette démarche. Mme Pilault sait aussi qu'il faut parfois répéter beaucoup les choses pour que les gens saisissent les opportunités de ce type-là. Il a été dit qu'il n'y avait que 8 particuliers qui avaient répondu à l'offre. La question est de savoir s'il est possible de faire une deuxième salve de cette offre aux citoyens, sachant que l'AVPN termine ses activités au mois de novembre. Peut-être que d'ici novembre il y a moyen de faire quelque chose puisque l'article signalait qu'il y avait encore de l'argent, donc est-ce que nous pourrions en faire encore profiter la population ?

[M. Nicolas Perrin](#) souhaite amener une précision à l'intervention de Mme Pilault. Grandson n'est pas la seule commune, mais bien la seule du Nord Vaudois, car une trentaine de communes font partie de ce projet. Il était bien spécifié que l'intervention de l'AVPN serait la seule de ce genre. Malheureusement, comme indiqué, l'AVPN va certainement cesser ses activités cet automne. Ce serait donc le dernier moment pour en profiter un peu.

[M. Daniel Trolliet](#) indique qu'il y a un peu plus de 3 ans, le Conseil évoquait, consterné, l'hécatombe qu'a laissée l'histoire. CHF 2 Mio, sauf erreur, de fouilles archéologiques sur les différents chantiers communaux, tout pour les finances communales. D'un autre côté, ces chantiers ont réveillé en M. Trolliet, tout comme chez d'autres, des frissons ressentis lors de visites sur les sites de l'A5 ou de Rail2000 à Concise. Des vestiges découverts, en particulier au camping des Pins, ce village lacustre du néolithique encore inconnu dévoilé à l'occasion du chantier des égouts, on fait germé l'idée de créer une bande dessinée. Un média peu utilisé en archéologie mais efficace pour raconter aux jeunes de 7 à 77 ans comment on vivait dans les villages qui se sont succédés le long du littoral. Un auteur de BD local a été trouvé, du reste celui qui a fait la bache qui se trouve à la sortie de la salle qu'on peut voir en sortant. Les archéologues les avaient accueillis avec bienveillance et pédagogie sur le chantier les ont accompagnés dans cette démarche qui verra son épanouissement dans la parution de la BD le 1^{er} avril prochain à la salle des Quais. Un énorme travail qui est passé de 48 pages initialement à 108 pages avec des encarts développés par les archéologues eux-mêmes pour expliquer comment on plantait les pieux et comment on creusait les pirogues. Le scénario porte sur 2 plans, l'actuel avec les spécialistes actuels et les gens il y a 3'000 ans. Ils reconstituent d'après les trouvailles en poterie, bijoux, armes, outils et reliefs, le mode de vie aussi proche de la réalité mais toujours avec humilité.

Une aventure qui se termine. Une manifestation officielle aura lieu à la salle des Quais dès 17h30 à laquelle le Conseil est convié. M. Trolliet voudrait, au nom des amis lacustres, l'association créée pour cette occasion, remercier chaleureusement la Municipalité de Grandson, le service de la culture pour son immense soutien. La course de pirogues, un projet de Grandson, soutenu par Grandson et imprimé à Grandson.

Mme Laetitia Jaccard Gaspar souhaite savoir pourquoi l'on voit le mode d'emploi, depuis 15 ans, sur l'écran. Il devait avoir un problème d'ampoule qui a été réglé depuis. Mme Jaccard Gaspar demande d'être écoutée.

Mme la Secrétaire Le système a été changé. Le conseil découvre ce soir le nouveau système et le concierge n'était pas présent. L'email a été envoyé avant le Conseil pour demander le fond d'écran comme c'était le cas avant. Avec le nouveau système, soit l'image ne peut être figée, soit Mme la Secrétaire ne sait pas le faire et s'excuse de ce problème. Le problème sera résolu pour le prochain Conseil.

M. Sébastien Deriaz suite aux nominations des 2 dernières commissions par une anticipation, qui a été toute relative, ainsi qu'à la convocation un peu à la dernière minute de la commission d'urbanisme, M. Deriaz aimerait inviter la Municipalité à essayer de convoquer les commissions suffisamment à l'avance. D'une part afin de pouvoir siéger de manière sereine sans devoir étudier les choses très rapidement et d'autre part de laisser le temps aux membres du Conseil de pouvoir étudier les dossiers. Certaines choses sont très simples, tel un véhicule utilitaire, mais pour des crédits cadres pour des travaux de rénovation, il serait bien que les conseillères et conseillers siégeant aient le temps d'étudier le dossier.

M. le Syndic entend M. Deriaz et essaiera de faire le nécessaire pour que les commissions et conseillers aient le temps d'étudier les dossiers. M. le Syndic profite d'avoir la parole pour rappeler que ce weekend se tiennent les Brandons de Grandson, une des seules communes à les proposer. Samedi midi le repas à CHF 5.- sera par la Municipalité. L'occasion de fêter et se retrouver dans une manifestation conviviale.

M. René-Pierre Deriaz a observé des panneaux de rue s'appelant l'Aurore et Gros Clos sur les chemins bétonnés de remaniement. Quelle est l'obligation de la commune de faire figurer le nom de rue pour une maison de chaque côté.

M. le Syndic indique, de mémoire, que c'est arrivé lors de la dernière législature. C'est au niveau de la Confédération que l'on a des obligations d'avoir des noms de rues commençant par « chemin » ou « rue ». On ne peut plus simplement mettre « en... » ou « au... ». C'est des obligations de renommer certains chemins et de mettre les panneaux en adéquation.

M. René-Pierre Deriaz profite que M. Trolliet ait laissé des invitations pour déposer des dépliants de l'association des amis du Château de Grandson pour ceux qui aiment et voudraient aider à le laisser ouvert, vivant et animé. Tous ceux qui ont visité le Château lors de la sortie du Conseil savent de quoi il s'agit. Vous pouvez disposer de ce dépliant et vous inscrire au cas où.

La parole n'est plus demandée.

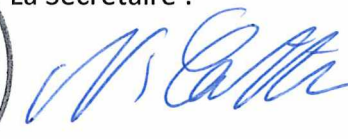
La séance est levée à 21h59

Le Président :


Denis Villars



La Secrétaire :


Nathalie Cattin Rich

Motion : « Modération de trafic sur une portion du cheminement entre la Brinaz et l'Arnon »

Déposée au Conseil communal de Grandson lors de la séance du 3 mars 2022.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Le Chemin du Lac suit le tracé des voies CFF. Comme son nom l'indique, il est proche du lac et amène, à proximité de celui-ci, une foule importante: on y trouve au moins 2 places de jeux, le circuit BMX, les courts de tennis, plusieurs petites plages, 1 camping, 3 restaurants, le Port communal, la grande salle... En plus, ce tracé regroupe plusieurs itinéraires Swissmobile (N°22, 50 et 476).

Nous en appelons au respect mutuel entre usagers. Ce que nous craignons tous, c'est la sortie inopinée d'un bambin entre 2 voitures parkées, devant un scooter filant à 60 ou 70 km/h avec les conséquences que nous pouvons imaginer. A notre connaissance, à ce jour, aucun accident sérieux n'a encore été constaté sur ce tronçon, mais à plusieurs reprises, on est passé tout près du drame.

Les Municipalités précédentes ont judicieusement posé une limitation de vitesse à 30 km/h sur toute la longueur de ce chemin, du passage sous-voies des Tuileries, jusqu'à l'Arnon, soit presque sur 4,5 km. Il est certain que l'exiguïté de ce chemin favorise, pour la majorité des automobilistes, un respect acceptable de cette réglementation. Par contre, pour les 2 roues, cyclistes sportifs, cyclomotoristes et scootéristes surtout, c'est une tout autre affaire: on ne connaît qu'une allure: à fond.

A la belle saison, le tronçon compris entre le BMX et la plage de la Merveilleuse est manifestement la partie la plus fréquentée. Quelle solution adopter ? mise en sens unique saisonnière ? installation de rehausseurs de chaussée ? mise en zone de rencontre ? Il est courant, dans un cas pareil de mettre en place une phase de test pour trouver la solution la plus opportune.

Nous terminons en mentionnant les engagements pris dans notre PDCom, en vigueur depuis 2012 : Sous le chapitre « Mobilité douce » (p.57- 67), de tels aménagements sont prévus : (je cite)

L'itinéraire piétonnier le long du chemin de rive entre la Brinaz et l'Arnon pourra être sensiblement valorisé grâce:

p.58

- aux restrictions imposées à la circulation automobile le long du chemin de rive, notamment les mesures de restriction ou de suppression du transit et la création d'une zone de rencontre (vitesse limitée à 20 Km/h) dans la partie centrale de ce chemin, intégrée dans une zone 30 plus étendue couvrant l'ensemble du chemin de rive;

Nous avons encore relevé à la page 60, sous l'objectif 14.3, dans les mesures à prendre :

- M** Renforcer la qualité et l'attractivité de la liaison cyclable et piétonnière le long de la rive, de façon à mettre en place une véritable "promenade du littoral" telle que préconisée par le projet d'agglomération entre la Brine et l'Arnon, tout en préservant les milieux naturels les plus sensibles.

Au terme d'une réflexion et d'observations menées sur plusieurs mois, nous constatons :

- que la sécurité des piétons n'est pas assurée le long de cette artère,
- que le trafic mixte tend à s'intensifier au bord du lac,
- que la Municipalité est sur le point de mettre à niveau la signalisation et les marquages routiers,

Les signataires invitent la Municipalité :

- à étudier, en collaboration avec la Commission consultative sur la Sécurité, ou peut-être un bureau spécialisé, voire le BPA, la possibilité de délimiter un secteur en « Zone de rencontre », ou toute mesure à même de pacifier l'utilisation de cette voie sur la section la plus densément fréquentée.
- à mettre en œuvre cette zone, le cas échéant en phase de test, afin d'en tirer les enseignements.
- à prendre toutes mesures utiles pour signaler et faire respecter la dite-zone.

Au nom des soussignés, je vous remercie de votre attention et vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations respectueuses.

Signataires :

Daniel Trolliet:



Judith Bardet:



Didier Brocard :



Hervé Cornaz:



Sébastien Dériaz :



Laetitia Jaccard Gaspard:



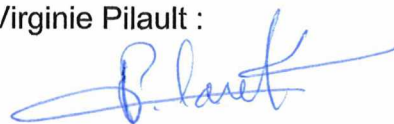
Josik Ineichen Maillefer :



Ludovic Longchamp :

Christian Maillefer :

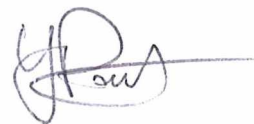
Virginie Pilault :



Armanda Cotter :



Yvan Paulet



S. Maillefer N. Maillefer

R.P. Zuan

Louise
Vhlmann: 